

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05/07/24
Date d'affichage 05/07/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 juillet à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	Mme COULON Sylvie
Mme FERNANDEZ Maryline	M. BAUDON Julien	

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme VERNIS Cécile est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

4- Travaux du SDE 03 dans le quartier Chanlon : dissimulation des réseaux et éclairage public

Rapporteur / Eddy NOCART

Considérant l'estimation financière présentée par le SDE03, concernant des travaux relatifs à la dissimulation des réseaux et à l'éclairage public dans le quartier Chanlon, et la contribution communale imputée sur le budget de fonctionnement qui en découle :

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT	FINANCEMENT DU SDE 03	CONTRIBUTION COMMUNALE	ETALEMENT DE LA CONTRIBUTION
1/ Dissimulation des réseaux « quartier Chanlon »	368 675 €	258 073 €	110 602 €	Pas d'étalement : 110 602 € sur la cotisation de l'année prochaine OU Etalement sur - 5 ANS (soit 24 576 €/an) - 10 ANS (soit 13 482 €/an) - 15 ANS (soit 9 855 €/an)

2/ Eclairage public « quartier Chanlon », pour 24 candélabres, avec confection d'une tranchée spécifique éclairage sur 180 ml	82 600 €	28 911 €	53 689 €	Pas d'étalement : 53 689 € sur la cotisation de l'année prochaine OU Etalement sur - 5 ANS (soit 11 930 €/an) - 10 ANS (soit 6 545 €/an) - 15 ANS (soit 4 784 €/an)
---	----------	----------	----------	---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération 1/ par le SDE 03 ;
- **RETIENT aucun étalement** quant à la contribution communale pour cette opération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement de cette opération et tout document relatif à ce dossier ;

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération 2/ par le SDE 03 ;
- **RETIENT aucun étalement** quant à la contribution communale pour cette opération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement de cette opération et tout document relatif à ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 16 juillet 2024,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Joseph KUCHNA

Cécile VERNIS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2024

Application agréée E-legalite.com